



Communiqué

Le 1^{er} septembre 2010
Pour diffusion immédiate

LES NOUVEAUX PONTS ROUTIERS DE LA RPGC N° 15 ET DE LA RPGS N° 44 SONT OUVERTS À LA CIRCULATION

Les conducteurs doivent ralentir et respecter tous les panneaux de signalisation au moment de passer à proximité des équipes de construction à mesure que les projets avancent

La Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est a annoncé aujourd'hui que les nouveaux ponts routiers de la RPGC n° 15 et de la RPGS n° 44 sont ouverts à la circulation.

« L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge est l'un des projets publics d'infrastructure les plus importants de l'histoire du Manitoba et le gouvernement du Canada est fier d'avoir contribué au financement de ce projet, qui comprend le remplacement de ces deux ponts, a déclaré le ministre de la Sécurité publique et député fédéral de Provencher, M. Vic Toews. Notre gouvernement continuera de respecter son engagement de créer de l'infrastructure sécuritaire et moderne pour les Manitobains, et pour tous les Canadiens. »

« L'ouverture à la circulation des deux nouveaux ponts routiers marque une étape très importante dans la réalisation du projet d'agrandissement du canal de dérivation, a souligné le ministre de l'Infrastructure et des Transports, M. Steve Ashton. Les améliorations associées aux deux projets assureront une meilleure sécurité pour les utilisateurs pendant de très nombreuses années. Ces projets comprennent le remplacement de huit ponts routiers et ferroviaires traversant le canal de dérivation. »

Le nouveau pont de la RPGC n° 15 est environ 1,9 mètre (6,2 pieds) plus haut que l'ancien pont et conçu pour le niveau d'une inondation à récurrence de 700 ans. Le nouveau pont répond aux normes de conception actuelles et aura une durée de vie d'environ 75 ans. La structure à trois voies comprend une voie de virage en direction ouest, qui sera ouverte plus tard cet automne, pour les véhicules allant vers le sud pour rejoindre la route périphérique. Elle comprend aussi des améliorations de sécurité, telles un terre-plein central surélevé et un système d'éclairage sur le pont. Dans le cadre du projet, on a entrepris des travaux pour rendre la RPGC n° 101 plus droite et pour apporter des améliorations à l'intersection de la RPGC n° 15 et de la RPS n° 207. La jonction de la RPGC n° 15 et de la RPS n° 207 est conçue de façon à inclure des feux de circulation. Le coût du projet de remplacement du pont s'élève à environ 10,8 millions de dollars.

Le nouveau pont de la RPGC n° 44 est environ 0,9 mètres (3 pieds) plus haut que l'ancien pont et conçu pour le niveau d'une inondation à récurrence de 700 ans. En plus de répondre aux normes actuelles de conception, le projet comporte plusieurs améliorations de sécurité, y compris des améliorations à l'extrémité nord de l'intersection entre l'échangeur où la

RPS n° 204 et la RPS n° 204A se rejoignent, des courbes plus larges pour les bretelles d'accès, des accotements revêtus sur l'échangeur, et des améliorations à l'intersection de la RPGC n° 44 et du chemin Rockhaven. Le coût du projet de remplacement du pont s'élève à environ 14,7 millions de dollars.

« Nous remercions le public, les municipalités locales et surtout la population locale, pour leur patience et compréhension par rapport aux dérangements occasionnés par ces projets de construction, a précisé M. Ernie Gilroy, président-directeur général de la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est. À mesure que les projets avancent, nous tenons à rappeler aux conducteurs qu'il faut ralentir et respecter tous les panneaux de signalisation au moment de passer à proximité des travailleurs. »

Les deux projets, qui incluent la démolition des anciens ponts et les travaux routiers et les travaux de nettoyage connexes, ont commencé au cours de l'été 2009 et devront être terminés vers la fin de l'année.

Au printemps 2009, le projet d'agrandissement du canal de dérivation assurait une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. Jusqu'à maintenant, environ 150 entreprises et 3 000 personnes ont participé au projet d'agrandissement du canal de dérivation, dont les coûts s'élèvent à 665 millions de dollars.

Personne-ressource : M. Ronuk Modha

Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
204 945-4178 ou 204 793-3969